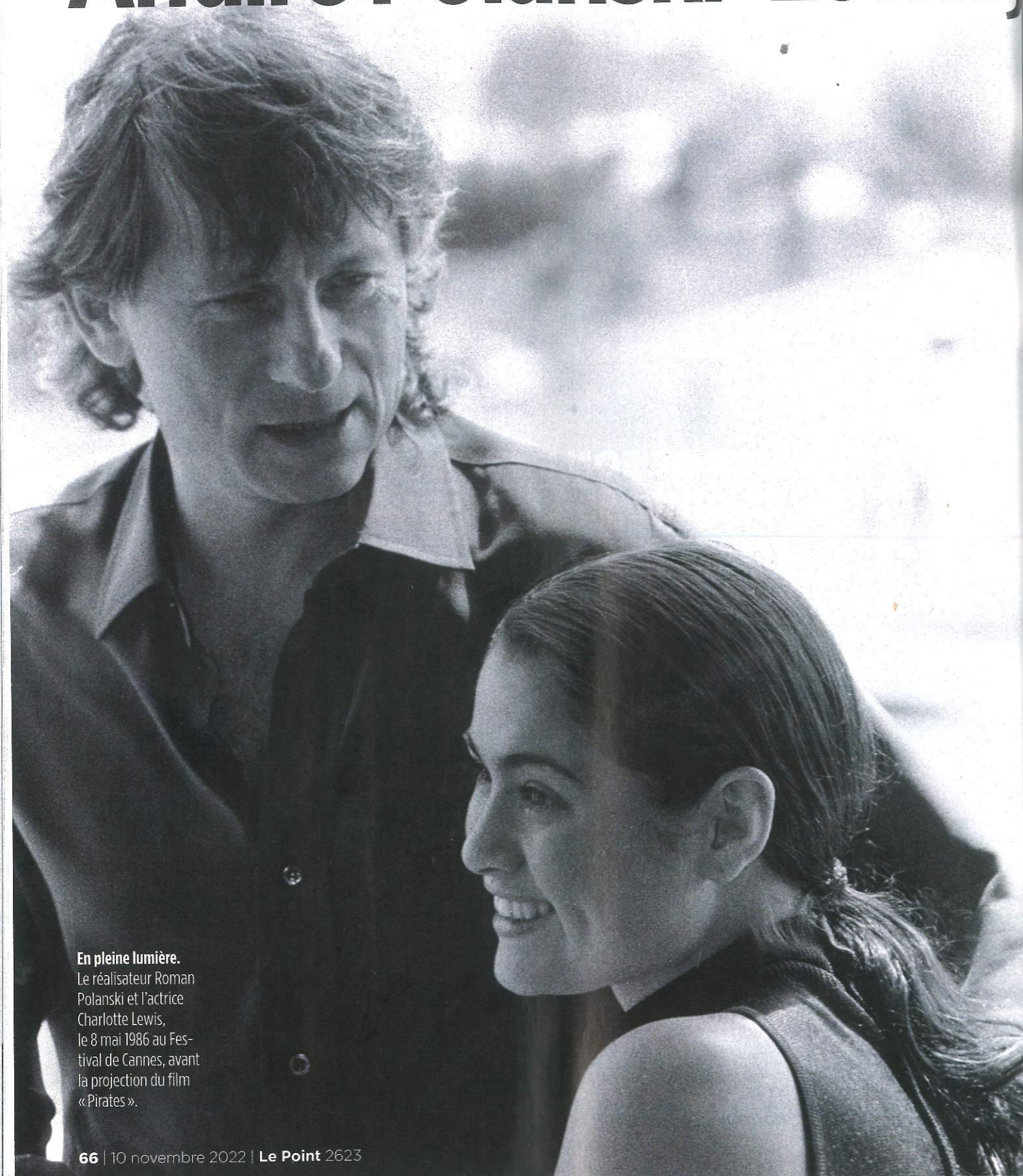


Affaire Polanski-Lewis, les rebondissements



En pleine lumière.
Le réalisateur Roman Polanski et l'actrice Charlotte Lewis, le 8 mai 1986 au Festival de Cannes, avant la projection du film « Pirates ».

Justice. Poursuivi en diffamation par l'actrice Charlotte Lewis, qui l'accuse de l'avoir violée à Paris en 1983, le cinéaste riposte. Un témoin à charge s'est rétracté, affirment ses avocats.

PAR NICOLAS BASTUCK

En 2016 à Granbury (État du Texas), Karen Smith, 53 ans, ancien modèle de l'agence britannique Bookings, dépose devant notaire une attestation de témoin. « J'ai rencontré Roman Polanski le 25 juin 1983 à l'Apocalypse [elle a alors 20 ans], un club en vue à Paris; je n'avais aucune idée de qui il était et nous sommes devenus de grands amis... », raconte-t-elle à l'officier assermenté.

Dans les vapeurs des fêtes dans lesquelles il l'entraîne, le cinéaste lui parle longuement de *Pirates*, le film qui l'obsède depuis dix ans, et pour lequel il vient enfin de trouver un producteur. Intarissable sur ce projet pharaonique (40 millions de dollars) et à grand spectacle (navire majestueux, costumes mirifiques...), Roman Polanski passe en revue ses personnages. Il s'attarde sur celui de Dolores, jeune aristocrate espagnole dont un fougueux forban tombe éperdument amoureux à bord du galion qui l'a sauvé du naufrage. Isabelle Adjani est pressentie pour le rôle, mais Karen

a mieux. À Londres, elle a croisé chez Bookings une adolescente de 15 ans, Charlotte Lewis. « J'ai pensé que sa beauté étrange et naïve serait parfaite pour le rôle, relate Karen Smith. J'ai convaincu Roman de la rencontrer en lui montrant des photos d'un récent shooting. »

Les deux jeunes modèles débarquent à Paris un matin de décembre 1983. Elles ont réservé une chambre à La Louisiane, un hôtel de Saint-Germain-des-Prés. « Roman nous a proposé de séjourner plutôt chez lui, dans l'appartement réservé à ses invités, attendant au sien avenue Montaigne », indique Karen. Leurs yeux s'illuminent en découvrant le triangle d'or parisien où les grands couturiers côtoient les joailliers à l'ombre du Plaza Athénée.

Après dîner, Polanski regagne son domicile au bras des deux jeunes femmes. « Je ne me sentais pas très bien, je suis allée m'allonger en demandant à Roman de laisser Charlotte tranquille, il a opiné d'un "OK". Charlotte ne buvait pas d'alcool, ne prenait aucune drogue, je me suis dit que tout irait bien[...]. Je me suis trompée, poursuit Karen dans son audition. Le lendemain, au réveil,

j'ai frappé à la porte de la chambre de Roman; il a fini par ouvrir et Charlotte est apparue ébouriffée, groggy, tenant difficilement sur ses pieds. Je lui ai demandé ce qui était arrivé et elle m'a dit qu'il l'avait violée. Quelques jours plus tard, elle était encore sous le choc. Elle a fini par décrocher le rôle de Dolores mais m'a confié avoir peur de se retrouver seule avec lui[...]. J'étais très en colère, Roman m'avait promis de ne pas la toucher. Il m'a répondu: "Avec moi, les femmes ne peuvent pas se contrôler. Je suis Roman Polanski." »

Volte-face. Fin de la déposition. « Je déclare sous peine de parjure que cette déclaration est vraie et sincère », signe Karen Smith à la date du 13 mai 2016. L'attestation est transmise aux avocats de Charlotte. En décembre 2021, Karen Smith confirme au *Parisien* que son amie lui a bien confié avoir été violée, en 1983, chez Polanski; elle a « confronté[s] souvenirs » au journal intime qu'elle tenait à l'époque, précise-t-elle dans l'interview – un élément mis en avant par les avocats de Charlotte Lewis. Mais cet été, Karen Smith opère une volte-face après avoir échangé avec un vieil ami du cinéaste, Charles Botbol, un chirurgien-dentiste parisien rencontré dans les années 1980 qui avait repris contact avec elle. Dans un long courriel adressé le 4 septembre dernier à Roman Polanski, Karen Smith dit « regretter » d'avoir livré devant notaire un « récit défaillant » ■■■

Les principales dates de l'affaire

1983

Les mannequins Karen Smith, 20 ans, et Charlotte Lewis, 16 ans, passent la nuit chez Roman Polanski.

2010

Au cours d'une conférence de presse à Los Angeles, Charlotte Lewis accuse Roman Polanski de l'avoir violée chez lui. Les faits sont prescrits.

2019

Dans un entretien à *Paris Match*, Roman Polanski accuse Charlotte Lewis d'un « odieux mensonge ». L'actrice porte plainte pour diffamation.

29 novembre 2022

Première audience devant la 17^e chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Paris.

1984

Début du tournage de *Pirates*, à l'affiche deux ans plus tard. Charlotte Lewis y incarne Dolores.

2016

Karen Smith témoigne devant notaire en faveur de Charlotte Lewis.

2022

Dans un courriel adressé à Roman Polanski, Karen Smith se rétracte, reconnaissant avoir livré contre lui un « récit défaillant ».



Parole contre parole. À g., Charlotte Lewis, 55 ans aujourd'hui, le 14 mai 2010 à Los Angeles, le jour où elle « libère sa parole » lors d'une conférence de presse. À dr., le réalisateur de « Pirates » (1986), Roman Polanski (ici en 2018), 89 ans, qui conteste les accusations de l'actrice.

■■■ et « utilisée de manière abusive ». « Je refuse de continuer à faire partie de la ruse de Charlotte », s'y repent-elle.

Son ancienne collègue mannequin, qu'elle n'avait plus vue depuis des années, l'avait recontactée en mars 2016 sur Messenger. Charlotte Lewis lui avait alors demandé de raconter leur nuit avenue Montaigne. « Je ne conservais qu'un souvenir lointain de cette époque [...] mais Charlotte m'a dit qu'elle m'aiderait à remplir les blancs [...]. Elle m'a juré qu'elle avait été violée. J'étais choquée, elle me parlait d'un événement qui s'était produit il y a trente-trois ans et je me demandais pourquoi elle ne me le disait que maintenant [...]. Elle ne m'avait jamais parlé de tout ça. J'ai regardé mes écrits de l'époque, ça ne figurait dans aucun de mes journaux [...]. Avec ma mémoire limitée, j'ai été poussée à raconter des choses que je n'avais jamais faites, dont je ne savais pas si elles s'étaient produites, qui n'avaient peut-être pas eu lieu. » Elle est formelle : « Jamais, avant 2016, Charlotte n'avait mentionné avoir été agressée [...]. Mon attestation a été établie pour que Charlotte récupère la garde de son fils, et pour ce seul usage. Elle n'aurait jamais dû être produite devant une juridiction française ou donnée à des journalistes », regrette-t-elle. Son courriel à Roman Polanski se conclut ainsi : « Quand Charlotte m'a de nouveau contactée, en 2021 [...], j'ai compris que j'avais fait quelque chose de mal ; j'ai eu besoin que toute l'histoire soit racontée. »

Contactée par *Le Point*, Karen Smith reste sur cette position : « Je n'avais jamais entendu parler du viol [de Charlotte] avant

qu'elle ne me sollicite, en 2016. Si je l'avais su, je l'aurais signalé à la police [...]. Je ne mentirais pas, même pour mes amis. » Elle confirme que Charlotte Lewis lui a bien « proposé de remplir les blancs », pour sa déposition. « Karen voulait rendre service à Charlotte pour une affaire de garde d'enfant, raconte au *Point* Charles Botbol, l'ami dentiste. Elle m'a avoué qu'elle avait agi par amitié et qu'elle se sentait mal, car elle n'était au courant de rien. Aucune trace d'agression ne figurait dans ses carnets ; elle m'a confié lors de nos échanges que sa déposition lui avait été suggérée et que Charlotte avait comblé les vides de sa mémoire. Je lui ai dit que si elle avait des choses à dire, il fallait qu'elle le fasse. Ce qu'elle a fait en écrivant à Roman. »

« Relais médiatiques ». « Un revirement anecdotique et opportun », commente M^e Benjamin Chouai. L'avocat en France de Charlotte Lewis « [s]'interroge sur la manière dont Karen Smith a été mise en relation avec Polanski, qui dispose, comme chacun sait, de solides relais médiatiques et financiers ». « Blessée d'avoir été manipulée, cette femme, qui prend le risque

En 2019, questionné sur les accusations de Charlotte Lewis, le cinéaste dénonce « un mensonge odieux ».

d'une condamnation pour parjure aux États-Unis, a choisi de placer la vérité au-dessus de tout et nous saluons son courage », réplique M^e Delphine Meillet, l'une des avocates de Roman Polanski.

Le courriel de rétractation de Karen Smith figure en haut de la pile du dossier qu'elle et son confrère, Hervé Temime, ont transmis aux juges de la 17^e chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Paris. La « chambre de la presse » devant laquelle Charlotte Lewis, actrice britannique née le 7 août 1967, à Londres, poursuit aujourd'hui Roman Polanski en diffamation. En cause : une interview que le cinéaste a accordée en 2019 à *Paris Match*. Dans ce long entretien en forme de plaidoyer pro domo, le réalisateur, âgé alors de 86 ans, se défend des accusations de viol dont il est l'objet (quatre autres femmes le mettent en cause, pour des faits également prescrits). Questionné sur les accusations de Charlotte Lewis, le cinéaste dénonce « un mensonge odieux ».

Sept ans avant #MeToo, l'actrice avait « libéré sa parole » en 2010, lors d'une conférence de presse organisée à Los Angeles par Gloria Allred, célébrité du barreau américain. Aux côtés de « l'avocate des femmes », la Dolores de *Pirates* dit alors que Roman Polanski l'a violée en 1983, peu avant le tournage du film. La prescription empêchant toute poursuite, Charlotte Lewis s'en remet à l'opinion publique. « Je sais que j'aurais dû m'adresser aux autorités compétentes mais j'avais peur et honte », explique-t-elle en larmes. Le moment a été choisi, en plein ■■■

NURPHOTO VIA AFP - AEP

Sous le haut patronage de
Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République

En partenariat avec
Le Point

MEDINTECHS

L'INNOVATION & L'HUMAIN AU CŒUR DE NOTRE SANTÉ

soutenu par
La FRENCH TECH

SALON

L'innovation dans la santé pour TOUS !

INSCRIPTION
medintechs.com
GRATUITE



Choisissez votre parcours personnalisé

- La santé à l'heure des révolutions technologiques
- La santé de demain, se construit aujourd'hui
- Découvrir le monde de la santé
- Bien dans mon corps, bien dans ma tête
- Tous en bonne santé, à tout âge

13 & 14 mars 2023

Parc Floral de Paris

CONFÉRENCES | ATELIERS | STANDS
LE VILLAGE EMPLOIS NOUVEAU



www.medintechs.com

L'affaire Samantha Geimer

En 1977, Roman Polanski est accusé d'avoir drogué et violé une adolescente de 13 ans, Samantha Geimer, dans la villa hollywoodienne de Jack Nicholson. Arrêté, il plaide coupable pour rapports sexuels illégaux sur mineure en échange de l'abandon des autres charges, notamment le viol. Condamné à quatre-vingt-dix jours de prison, le cinéaste est libéré pour bonne conduite après quarante-deux jours de détention. Contre l'avis du parquet, le juge décide de revenir sur sa décision

pour le faire rejurer. Roman Polanski fuit alors les États-Unis et s'installe en France en 1978. Sa victime lui a pardonné publiquement et dénonce aujourd'hui un acharnement judiciaire, y compris à son égard. Arrêté le 26 septembre 2009 à Zurich où il s'était rendu à un festival, Polanski a été assigné à résidence dans son chalet de Gstaad jusqu'au 12 juillet 2022, date à laquelle les autorités helvétiques ont signifié son refus de l'extrader. Pour autant, la justice américaine n'a pas clos



Victime. Samantha Geimer.

L'affaire, même si le procureur qui l'avait suivie a témoigné du fait que le réalisateur avait purgé sa peine telle que négociée à l'époque ■ N. B.

■■■ Festival de Cannes. Charlotte Lewis vient de créer une société de production pour financer un documentaire sur sa vie et ses amours hollywoodiennes, dont elle tient déjà le titre : *Charlotte au pays des merveilles*. Assigné à résidence dans son chalet de Gstaad (Suisse), sous bracelet électronique, Roman Polanski attend au même moment de savoir si la justice helvétique va faire droit à la demande d'extradition formée par un juge de la Cour supérieure de Los Angeles dans la procédure Samantha Geimer (lire l'encadré ci-dessus).

«**Offre de preuves**». Quel intérêt Charlotte Lewis avait-elle eu à l'accuser, plus de trente ans après les faits ? demande *Paris Match* à Polanski dans son interview du 12 décembre 2019. «*Qu'est-ce que j'en sais ? Frustration ? Il faudrait interroger des psys, des scientifiques, des historiens, que sais-je ?*», répond le réalisateur de *J'accuse*, le film sur l'affaire Dreyfus qu'il vient de porter à l'écran. «*La première qualité d'un bon menteur, c'est une excellente mémoire. On mentionne toujours Charlotte Lewis dans la liste de mes accusatrices sans jamais relever ses contradictions*», se défend-il. Tels sont les deux passages que son accusatrice a visés dans sa plainte en diffamation du 11 mars 2020. «*Quand j'ai lu que Roman Polanski me traitait de menteuse, j'ai été bouleversée. Je me suis dit que ça suffisait, qu'il était temps de laver mon honneur et celui de mon fils*», expliquait, il y a quelques mois, Charlotte Lewis au *Parisien*.

Les avocats de Polanski ont riposté en livrant au tribunal de nombreux documents et témoignages au nom de l'«*offre de preuves*». «*Au fond, notre client ne s'est jamais défendu concrètement. Les femmes qui l'accusent s'épanchent à l'infini dans la presse après s'être abstenues de déposer plainte quand il en était temps, et M. Polanski a fait le choix de ne jamais les poursuivre. Dans cette procédure qu'il n'a pas initiée, des gens ont voulu le défendre, ce qu'il va faire aussi, souffle M^e Meillet. Un procès de presse n'offre pas les moyens d'une défense véritable, avec les moyens d'investigation d'un procureur ou d'un juge d'instruction ; c'est parole contre parole. Mais cet homme de 89 ans veut prouver que cette femme ment, que ses accusations doivent être, à tout le moins, accueillies avec prudence et circonspection.*»

L'offre de preuves de Roman Polanski comprend 67 pièces. Parmi elles, des coupures de presse de l'époque, notamment un article de 1999 du *News of the World* où Charlotte Lewis raconte sa «*fascination*» pour le cinéaste et son désir d'être «*sa maîtresse*». «*Des torchons*», réplique M^e Chouai, qui rappelle les méthodes

«**J'ai cédé à ses assauts, contre ma volonté.**» Charlotte Lewis au procureur de Paris, le 23 mars 2020

peu ragoûtantes des tabloïds britanniques –la «*presse de caniveau*» : écoutes sauvages, pots-de-vin... Le dossier de Polanski compte aussi des dizaines d'attestations ; celle de Karen Smith mais aussi des témoignages de techniciens engagés sur le film *Pirates*. «*Charlotte était pleine d'énergie, elle n'a rapporté aucun problème sur le tournage*», témoigne ainsi Tom Mount, ancien producteur d'Universal Pictures. «*Une comédienne heureuse et amoureuse de son metteur en scène*», assure l'agent Dominique Besnehard. «*Alors que Roman quittait le plateau pour quelques jours, Charlotte s'est jetée sur sa voiture*», révèle Thierry Chabert, assistant réalisateur. La future épouse de Polanski, Emmanuelle Seigner, qui venait de rencontrer son futur mari et l'avait rejoint sur le tournage, en Tunisie, raconte que Charlotte l'a plaquée un jour contre un mur en lui disant : «*Tire-toi !*», récit qu'atteste Anna Zenowicz, scripte assistante.

Faits prescrits. Dans leur offre de preuves contraires, les avocats de Charlotte opposent le récit d'une de ses amies d'enfance, Angela Ryan, à qui Charlotte Lewis se serait confiée juste après les faits allégués, à l'âge de 16 ans. «*Elle m'a dit qu'il [Polanski] s'était mis en colère et l'avait menacée (avant de la violer) en lui disant que si elle n'était pas assez grande pour coucher avec lui, elle ne l'était pas non plus pour jouer dans son film [...]. Elle est revenue de Paris différente, maussade [...]. Charlotte pensait qu'elle ne travaillerait plus jamais si cela venait à se savoir, alors elle s'est tue très longtemps [...]. Elle n'a jamais plus été la même après. Son innocence a été détruite cette nuit-là et elle souffre toujours d'un syndrome post-traumatique.*» «*Son témoignage n'a jamais varié*», insiste M^e Chouai. Dans un courrier adressé le 23 mars 2020 au procureur de Paris, resté sans suite et produit par ses avocats, Charlotte Lewis a précisé les circonstances de son viol : «*Je n'étais pas assez forte mentalement, ni physiquement, pour me défaire de son emprise et j'ai cédé à ses assauts, contre ma volonté*», témoigne-t-elle.

Roman Polanski ne sera jamais jugé pour ces faits prescrits. Qu'attend Charlotte Lewis de ce procès en diffamation ? «*Ma cliente a subi cette interview [à Paris Match] comme une nouvelle agression. Il s'agit pour elle de défendre son honneur, ni plus ni moins*», plaide son avocat.

Une première audience est prévue le 29 novembre ■

LE JOUR DU SEIGNEUR

C'est tout un programme pour (se) questionner

Des milliers de vidéos, de films, de séries et de documentaires pour apprendre, comprendre et devenir des artisans de paix.



Le Jour du Seigneur, c'est tous les dimanches matin sur france 2, et tous les jours de la semaine sur lejourduseigneur.com